

Affiché le

ID: 066-246600449-20210407-55_21_ADIL2021-DE

55/2021



DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: **39** Nombre de membres présents : **32**

Nombre de votants: 34

Date de convocation : 31 Mars 2021

<u>OBJET</u>: Adhesion ET CONTRIBUTION **2021** ADIL

Certifiée exécutoire à la date de transmission aux services préfectoraux (articles L2131-1 et L5211-3 CGCT)

Publié ou Notifié

Le

L'an **Deux Mille VINGT ET UN** le **7 AVRIL**, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Aspres, dûment convoqué, s'est réuni à 17h00 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M.René OLIVE, Président.

Présents: Mesdames Messieurs les Conseillers et Communautaires BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) TAURINYA (Brouilla) – CHINAUD (Calmeilles) - LEHOUSSINE (Camélas) – HUGE (Castelnou) – GABRIEL, DELGADO (Fourgues) BEZIAN (Llauro) – MAURAN (Montauriol) – GERICAULT (Oms) -BELLEGARDE (Passa) - DE MAURY (Ste Colombe) - XANCHO (Saint-Jean-Lasseille) - BOUFFIL (Terrats) - OLIVE, VOISIN, GONZALEZ, LAVAIL, BOURRAT, LEMORT, ADROGUER-CASSASAYAS, MON, BATARD, RAYNAL, MALHERBE (Thuir) -LESNE (Tordères) - THIRIET (Tresserre) - ATTARD, ALBERT (Trouillas) - LELAURAIN, BARBE (Villemolaque).

Procurations:

R.BANTREIL (Brouilla) à P.TAURINYA R.PEREZ (Thuir) à R.LEMORT

Absents:

F.AUSSEIL (Caixas)
F.JEAN (Saint-Jean-Lasseille) excusée
J.PONTICACCIA-DORR (Thuir) excusée
S.CAZENOVE (Thuir)
C.QUINTA (Trouillas) excusée

Monsieur Alain BEZIAN est élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire tenu le 18 Février 2021 est adopté à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021 Reçu en préfecture le 15/04/2021

Affiché le

ID: 066-246600449-20210407-55_21_ADIL2021-DE

55/2021

ADHESION A L'AGENCE DEPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT (A.D.I.L)

VU les statuts de la Communauté de communes des Aspres

VU la délibération n°37/2013 approuvant l'adhésion de la Communauté de Communes des Aspres à l' ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement)

VU les exercices successifs au cours desquels l'adhésion a été renouvelée

Le Président RAPPELLE à l'Assemblée l'existence au niveau départemental d'une agence spécialisée dans l'information au logement, service public indépendant à l'attention des administrés du département, et composé de trois collèges : représentants d'élus, des usagers et des bailleurs.

RAPPELLE à l'Assemblée l'adhésion de la Communauté à cette agence depuis 2013,

RAPPELLE la désignation de Rémy ATTARD comme représentant de la Communauté au sein du Conseil d'Administration de l'ADIL,

Et INFORME de la demande de ladite Agence, de renouveler l'adhésion de la Communauté de Communes des Aspres pour l'année 2021, précision faite du montant de la participation demandée, inchangée, à hauteur de 10 centimes d'euros/habitants, soit pour 2021 : 21 626 habitants (population totale INSEE 2020) x 0,10cts = 2 162,60 euros.

Et DEMANDE à l'Assemblée de se prononcer sur le maintien de l'adhésion à l'ADIL, et sur la participation financière de la collectivité au titre de 2021 telle que précisée ci-dessus.

Le Conseil Communautaire Ouï l'exposé de son Président Après en avoir valablement délibéré A l'unanimité des membres présents ou représentés

ACCEPTE le renouvellement de l'adhésion de la Communauté de Communes des Aspres à l'A.D.I.L,

le montant de la participation de la Communauté de Communes des Aspres à 10 centimes d'euros par habitants, soit pour 2021 : 2 162,60 euros.

Ainsi FAIT et DELIBERE à Thuir, les jour, mois et an que dessus.

Le Président,

René OLIVE